



Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

version 1 du 26/10/2022

Objectifs :

Permettre d'assurer les activités de Sauveteur Secouriste du Travail et d'acteur de prévention dans l'entreprise ou l'établissement.

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public concerné et prérequis :

Toute personne désignée de l'entreprise, dans le cas de personnes en situation de handicap en informer par retour de mail.

Etre titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée. Groupe de 4 à 10 stagiaires

Qualification des intervenants :

Titulaire du certificat de « Formateur SST » valide

Moyens pédagogiques et techniques :

Ordinateur, vidéoprojecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, matériel de simulation et d'apprentissage, divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables

1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant et mannequin RCP nourrisson

Durée :

7 heures.

Programme :

Programme : INRS SELON LE REFERENCIEL V8-01/2021



Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

version 1 du 26/10/2022

DOMAINE DE COMPETENCES 1: Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Protéger de façon adaptée
 - 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINES DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation



Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

version 1 du 26/10/2022

dangereuse repérée

8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Modalités d'évaluation des acquis :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Epreuve certificative n°1 : Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée (compétences 2, 3, 4 et 5).

Epreuve certificative n°2 : Le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention (compétences 6, 7 et 8).

Sanction visée :

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Cahier et stylo

Délais moyens pour accéder à la formation :

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Programme de formation Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

version 1 du 26/10/2022

Possibilité de faire appel à un interprète ou inter médiateurs pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Un tiers temps vous est accordé pour l'examen selon votre handicap.

Référente handicap : Mme ALSTERS Solenne 04 94 39 88 14

Contact :

Standard : 04 94 39 88 14

Mme Hanane AIT (Responsable pédagogique) et Mme Solenne Alsters (Responsable administrative) sont à votre écoute afin de vous accompagner dans vos démarches

Taux de réussite à la formation :

100 % de réussite

Taux de satisfaction de la formation :

90 % de satisfaction

Tarif :

Nous consulter